



## Contester un échec à un diplôme

Par **nathmaria**, le **14/01/2008 à 17:19**

Infirmière Diplômée d'état, j'ai effectuée une spécialisation pour devenir puéricultrice DE en 2004. J'ai échoué lors de l'épreuve pratique (sans explication concrète pouvant justifier ma note), je suis donc allé au rattrapage pour cette épreuve pratique en janvier 2005. Fin mars 2005, j'ai appris que j'avais échoué à cet examen de rattrapage avec une note de 14 sur 30. La commission de contrôle à valider ma note. Or cette commission de contrôle qui valide les notes n'était elle pas censé (comme je l'ai entendu lors de cette formation) réévaluer éventuellement ma note au regard de mon dossier scolaire puisqu'il me manquait juste un point ? De combien d'années est ce que je dispose pour faire une réclamation ? Et auprès de quelle juridiction ? J'ai été convoqué également fin mars 2005 en conseil de discipline pour avoir perdu des infos confidentielles. Avec le recul, je m'aperçois que la commission de contrôle qui a validé cette note a forcément été influencé par le fait que je sois convoqué en conseil de discipline. Sachant que mon dossier scolaire était correcte.